

Une revue ouverte à tous

La revue de l'infirmière accueille et sollicite les écrits des soignants, quel que soit leur lieu d'exercice. Elle donne la parole à toute personne porteuse d'un message de qualité.

La charte rédactionnelle

Le contenu de La revue de l'infirmière est réparti en plusieurs rubriques : les textes spontanés sont le plus souvent inclus en "Pratique". Une page publiée fait environ 3 500 signes espaces compris (dans Word, cliquer sur l'onglet Outils puis Statistiques, puis Caractères espaces compris). La plupart des articles font deux pages revue, soit 7 000 signes.

Pour être publié, un article doit correspondre au projet éditorial de la revue, et sa rédaction satisfaire aux exigences de qualité suivantes :

- **un titre précis et court**, correspondant au sujet de l'article,
- **un résumé** (300 à 500 signes espaces compris), qui met en avant de façon succincte les points essentiels du contenu (qui, quoi, quand, pourquoi, comment) ;
- **une introduction**, qui permet de positionner le thème traité ;
- **des intertitres, qui correspondent au plan logique de l'article ;**
- **une conclusion**, qui termine l'article ;
- **le(s) nom(s), prénom(s) en entier** sur le fichier texte, titre(s), fonction(s), service éventuellement, lieu(x) d'exercice du ou des

auteur(s), et adresses complètes avec ville, département et adresse électronique ;

- **les références bibliographiques** correspondant aux citations.

Attention à ne pas multiplier les énumérations et de listes à puces.

Des photos et/ou des schémas légendés peuvent agrémenter le texte. Les photos seront fournies séparément en format jpg haute définition ou papier.

Attention, au en référence au droit à l'image, les personnes figurant sur les photos doivent avoir donné leur accord écrit pour publication.

Un texte original

L'originalité d'un texte, c'est bien sûr le sujet qu'il aborde, mais surtout le fait qu'il ne doit pas avoir été publié tel quel dans une autre revue (ou sur internet), ni être en cours de proposition pour une autre publication.

Pour pouvoir le publier, l'éditeur doit être détenteur des droits de reproduction et de représentation de l'article, que l'auteur doit lui avoir cédés (sous forme d'un contrat).

Les citations sont possibles à condition qu'elles soient d'un volume raisonnable (inférieur à une dizaine de lignes).

En revanche, tout plagiat est interdit par la loi, les textes publiés sur Internet n'échappant pas à cette règle.

En pratique

Les manuscrits doivent être adressés à la rédaction de **La revue de l'infirmière**, Elsevier Masson, 62, rue Camille-Desmoulins, 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex.

Doivent être mentionnés le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de l'auteur, qui doit recevoir la correspondance de la rédaction.

Les textes seront livrés par courrier électronique à : e.libessart@elsevier.com

Les articles sont lus par un comité de lecture. La rédaction se réserve le droit de refuser un article pour des raisons qui lui sont propres, ou de proposer aux auteurs, le cas échéant, des modifications, tant sur le plan du contenu que sur celui de la forme. Les contenus de la revue étant déterminés en réunion du comité de rédaction, il ne nous est pas possible de nous engager sur une date de parution. Les textes, une fois mis en page, sont adressés pour approbation à l'auteur correspondant. La rédaction reste à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction de vos écrits en fonction des critères mentionnés ci-dessus.

Les articles de **La revue de l'infirmière** sont disponibles sur : www.em-consulte.com/revue/revinf



Elsevier Masson
62 rue Camille Desmoulins
92442 Issy-les-Moulineaux cedex
revinf@elsevier.com
Tél. : 01 71 16 54 79